

Image not found or type unknown



barrière automatique

Par **bernardino**, le **27/03/2023** à **17:38**

dans une petite copropriété où je possède un F2 il y a une cour et des places de parking appartenant à certains propriétaires bailleurs. A l'entrée se trouve une barrière automatique, dont seuls les propriétaires de place ont le BIP. Est-il normal que je j'aie payé les frais d'installation de cette barrière et que je paye les charges et travaux afférents? merci de votre réponse

Par **Cousinnestor**, le **27/03/2023** à **17:52**

Hello !

Bernard il faut analyser de près la clé de répartition des tantièmes de charges de votre copropriété et repérer à qui sont affectés les tantièmes de ces places de parking privatives. Remonter aussi au vote de cette installation en AG.

A+

Par **bernardino**, le **27/03/2023** à **18:04**

merci beaucoup, je vais étudier la question

bernardiho